

Objet : Politique culturelle - « Vers un Projet Culturel de Territoire » - Inscription budgétaire 2026

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). FAUGE. GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL).

Absents : MMES MM. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard s'est engagé, en cette année 2025, dans le cycle régional "Vers un Projet Culturel de Territoire" afin de trouver une nouvelle dynamique, faire un pas de plus dans la construction de son futur Projet Culturel de Territoire et concevoir l'action culturelle locale dans un monde en transition ;

Explique que, avec le cycle régional « Vers des Projets Culturels de Territoires » (VPCT), conçu par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) en lien avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, élus et techniciens du territoire ont ainsi la possibilité de participer à des temps de formations (séminaires) et de bénéficier d'un programme de mentorat adapté aux besoins et aux enjeux de l'Avant-Pays Savoyard (Échanges entre pairs, animation d'ateliers en intelligence collective et facilitation des dynamiques de coopération) ;

Indique qu'en contrepartie de sa participation au cycle régional VPCT, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard verse à l'Observatoire des Politiques Culturelles, une participation aux frais généraux d'un montant de 3000 € TTC en 2025, et 3000 € TTC en 2026 (soit un montant total de 6000 € TTC pour les deux ans), 1500 € étant chaque année pris en charge par le Département de la Savoie, partenaire de ce cycle régional ;

Explique que, dans ce cadre, pour l'année 2026, une participation de 500 € est demandée à chaque communauté de communes du territoire ;

Invite le Conseil communautaire à délibérer pour approuver l'inscription au budget 2026 d'une participation de la CCLA de 500€ au cycle régional « Vers des Projets Culturels de Territoires » (VPCT).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'inscription au budget 2026 d'une participation de la CCLA de 500€ au cycle régional « Vers des Projets Culturels de Territoires » (VPCT) ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

